



Bulletin Mensuel n° 2/2009 Février 2009

SOMMAIRE

Editorial

- p. 1 [Vers une évolution de la place de la famille et de la culture d'origine de l'enfant dans l'adoption internationale ?](#)

Intervenants en matière d'adoption

- p. 3 [Australie, Autriche, Costa Rica, Liechtenstein, Mexique, Pologne, République de Macédoine, Royaume-Uni, Suisse](#)

En bref

- p. 3 [Libéria, République Démocratique du Congo, Ukraine](#)

Pratique

- p. 4 [Des outils d'adaptation du système éducatif pour intégrer les enfants adoptés](#)
p. 5 [Un OAA suisse concentre ses activités sur les adoptions d'enfants grands et des fratries: une pratique en voie d'expansion ?](#)

Ressources Interdisciplinaires

- p. 7 [« Démystifier le rêve pour mieux vivre la réalité » : une boîte à outils au service des familles adoptives](#)

Conférences, séminaires, colloques, cours à venir

- p. 8 [Etats-Unis, France](#)

EDITORIAL

Vers une évolution de la place de la famille et de la culture d'origine de l'enfant dans l'adoption internationale ?

De récents développements législatifs et pratiques montrent qu'une plus grande place est désormais accordée à la famille et à la culture d'origine de l'enfant. Assiste-t-on à un nouveau regard porté sur l'adoption internationale, plus proche de sa dimension interculturelle ?

Le vécu pré adoptif de l'enfant occupe une place toujours plus importante, conformément à la « nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique » (art. 20.3 de la CDE). Les évolutions législatives et pratiques dans ce domaine en témoignent. Les besoins exprimés par les personnes adoptées et les réflexions menées sur les différentes conceptions culturelles de l'adoption, ont conduit au développement de nouvelles formes d'adoption accordant une plus grande place à la famille d'origine, ou facilitant l'accès par la personne adoptée aux informations relatives à sa culture d'origine. Peut-on y voir une meilleure prise de conscience de la diversité

culturelle de l'adoption, souvent réduite à une conception très occidentale ? Quoi qu'il en soit, une réflexion profonde sur les valeurs traditionnelles et familiales des pays d'origine et les modes possibles de filiation, devrait être un préalable indispensable à toute adoption en vue de sa réussite.

Adoption et identité

Si toutes les personnes adoptées n'éprouvent pas le besoin d'entrer en contact avec leurs parents biologiques, lorsque c'est le cas, cela se transforme souvent en une véritable quête identitaire et culturelle. Besoin de connaître leur histoire, de comprendre d'où elles viennent, sentiment de ne pas se « sentir entières », difficulté à « assumer » leur adoption... les

témoignages de personnes adoptées au moment où elles entament cette quête sont poignants. Leur vie peut soudain se focaliser sur ces questions, générant parfois des crises difficiles à dépasser, comme en témoignent les professionnels (médiateurs familiaux, orthophoniste, psychologues). S'il y a encore peu de temps, l'adoption était gardée secrète (à tout le moins l'idée dominait en occident que la vie de l'enfant débutait à son arrivée dans la famille adoptive), de récentes révisions législatives reconnaissent désormais le droit des personnes adoptées d'avoir accès à leurs origines, dans des conditions plus ou moins limitées. En conséquence, une plus grande attention est portée au recueil d'informations sur le vécu pré adoptif de l'enfant, ainsi qu'aux modalités liées à leur divulgation et au respect des droits des personnes concernées.

Les pays d'origine développent également des programmes de visite du pays, de l'institution voire même de la famille ayant accueilli l'enfant avant son adoption. Dans certains cas, une rencontre avec la famille biologique peut être organisée, moyennant un accompagnement psychosocial adéquat. Ce dernier est fondamental tant les implications émotionnelles sont importantes, et peuvent même parfois avoir des conséquences désastreuses (Voir Bulletin N°3/2008). Le Chili, la Colombie, la Thaïlande et Taïwan proposent par exemple ce type de service dans le cadre du suivi post adoption de leurs autorités centrales.

Du côté des pays d'accueil, informer l'enfant de son adoption dès son plus jeune âge est désormais une pratique courante, encouragée par les professionnels. La Catalogne, communauté autonome espagnole, prévoit même de rendre obligatoire cette information pour les parents adoptifs dans son projet de modification de la loi sur l'adoption. Si la conception occidentale de l'adoption reste prédominante, favorisant notamment la substitution de la filiation adoptive à la filiation biologique, ces évolutions démontrent cependant une reconsidération de la place faite à la famille d'origine.

Adoption et culture

La culture d'origine de l'enfant reste quant à elle une question plus complexe qui demande encore une réflexion importante pour que soient prises en compte toutes les variantes culturelles de l'adoption.

L'augmentation du nombre de pays du continent africain dans les statistiques des pays d'accueil ravive le débat relatif à une conception

unique de l'adoption. Si l'adoption plénière constitue une forme de fiction juridique qui rompt les liens de filiation entre l'enfant et ses parents biologiques, elle peut rester incompréhensible pour de nombreuses sociétés, où le fait de confier un enfant à d'autres adultes membres de la famille élargie ou de la communauté est une pratique culturelle courante. Dans ces cas, la rupture définitive des liens de l'enfant avec ses parents biologiques n'est pas envisagée, l'enfant faisant toujours partie de la vie de ses parents, vers lesquels il peut retourner à tout moment. Il s'agit là de deux conceptions divergentes de l'adoption qui doivent être prises en compte et exprimées au moment de réaliser une adoption internationale. Si juridiquement parlant, les pays membres de la CLH-1993 peuvent procéder à la conversion automatique d'une adoption simple en adoption plénière, il n'en demeure pas moins qu'aux yeux des parents d'origine cette pratique peut rester inconcevable (Voir bulletin N°2006/1). Ces différentes conceptions culturelles se retrouvent à d'autres niveaux : octroi de la permission d'adopter aux couples homosexuels, aux personnes célibataires, aux couples non mariés, etc. Cette réalité multiple de l'adoption internationale implique que tous les pays concernés tiennent compte des valeurs culturelles de chacun et de leurs effets sur l'adoption. Dans cette optique, il serait important d'élaborer des mécanismes d'adoptions respectueux des conceptions culturelles de chacun.

Nécessité d'envisager de nouvelles formes d'adoption

Les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande) ont mis en place le concept de « l'adoption ouverte », qui permet le maintien d'une relation informelle entre l'enfant et ses parents biologiques. L'adoption ouverte repose sur des modalités précises, en particulier l'établissement d'un accord entre les parents biologiques et les parents adoptifs sur l'organisation des contacts entre l'enfant et ses parents biologiques, soutenus par des professionnels sociaux compétents (Voir bulletins 2006/1).

Au Québec, la nouvelle loi de protection de l'enfance propose également des alternatives à l'adoption plénière, par la mise en place de nouveaux mécanismes visant à réaliser des adoptions à la mesure de chaque enfant en fonction de ses besoins, de ses caractéristiques et de ses origines culturelles (le SSI/CIR prévoit de présenter cette nouvelle loi dans un prochain bulletin).

Du côté européen, deux récents arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ont été rendus en faveur du maintien des liens de l'enfant adopté avec son parent d'origine (Voir bulletin N°2008/10). Concernant les pays d'origine, l'Afrique du Sud a mis en place un système de « contrat post adoption », soumis à l'approbation du juge, qui prévoit entre autres les modalités de communication et de visites entre les parents biologiques et l'enfant, sous réserve du consentement de ce dernier.

Si chaque situation est un cas particulier qui appelle une réponse spécifique aux besoins de l'enfant concerné, il est important que les pays

impliqués dans l'adoption internationale s'ouvrent à un véritable dialogue interculturel, respectueux et équitable, faisant preuve d'imagination et de créativité tout en plaçant les enfants, les parents adoptifs et les parents biologiques au cœur de leurs réflexions. Envisager de nouvelles formes d'adoption garantissant la sécurité juridique de l'enfant et son plein épanouissement personnel est indispensable pour éviter d'imposer une culture dominante de l'adoption.


L'équipe du SSI/CIR

INTERVENANTS EN MATIÈRE D'ADOPTION


Source: Bureau Permanent de la Conférence de La Haye: http://hcch.e-vision.nl/index_en.php?act=conventions.authorities&cid=69.

- **Australie, Costa Rica, Mexique et Pologne:** Ces pays ont mis à jour les coordonnées de leur Autorité centrale.
- **Autriche:** Ce pays a modifié ses organismes agréés.
- **Liechtenstein, République de Macédoine :** Ces pays ont adhéré à la Convention de la Haye sur l'adoption internationale et ont désigné leur autorité centrale.
- **Royaume-Uni :** Ce pays a mis à jour les coordonnées de son Autorité centrale et a désigné de nouveaux organismes agréés.
- **Suisse:** Ce pays a mis à jour les coordonnées de ses autorités centrales aux niveaux fédéral et cantonal.


EN BREF

Liberia: Suspension des adoptions internationales depuis janvier 2009  : Sur recommandation du Comité présidentiel spécial de l'adoption, le gouvernement du Libéria a suspendu les adoptions depuis le 26 janvier 2009. Des préoccupations ont été émises à propos de la légalité de certaines procédures d'adoption et de potentielles pratiques frauduleuses. Le Libéria espère reprendre les adoptions lorsqu'une nouvelle loi sur l'adoption sera établie, ainsi que des politiques publiques et des lignes directrices en la matière.

Source: Département d'Etat américain <http://adoption.state.gov/news/liberia.html>, Institut Evan B Donaldson www.adoptioninstitute.org/newsletter/2009_01.html#liberia

Une nouvelle loi sur la protection des enfants en République Démocratique du Congo (Kinshasa)  : Le Congo a adopté une loi sur la protection des enfants le 10 janvier dernier. Ses articles 18 à 20 traitent de l'adoption et viennent compléter les articles 650 à 691 du Code de la famille toujours en vigueur. Les nouveaux articles introduisent le principe de subsidiarité, la nécessité de prendre en compte l'avis de l'enfant et des critères pour les candidats adoptants. En outre, la nouvelle loi interdit les adoptions par des homosexuels et des personnes souffrant de troubles psychiques.

Source: Official Journal of the Democratic Republic of the Congo (Journal officiel de la République Démocratique du Congo) du 12 Janvier 2009

Ukraine: Une résolution introduit de nouvelles réglementations pour le traitement des adoptions nationales et internationales  : La Résolution N° 905 du Cabinet des ministres Ukrainien est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2008. Elle introduit de nouvelles réglementations pour l'enregistrement des enfants abandonnés aux niveaux local, régional et central. Elle décrit également les procédures d'adoption nationales et internationales. Etant donné que la version anglaise de la résolution n'est pas disponible, le SSI/CIR ne propose qu'un bref aperçu des changements principaux, basé sur l'information fournie par un de ses contacts en Ukraine et par le Département d'Etat américain. Parmi ces changements, peuvent être cités: la priorité claire donnée aux adoptions domestiques, la révision de la liste de documents que

les candidats adoptants doivent soumettre à l'Autorité centrale ukrainienne, le profil mieux défini des enfants en besoin d'adoption grâce à la clarification de la procédure de leur enregistrement dans la base de données centrale, et la réglementation de la procédure concernant les rapports post-adoption. Malheureusement, la nouvelle résolution ne réglemente apparemment pas l'intervention des organismes d'adoption privés et des avocats dans la procédure. Par ailleurs, selon les dernières statistiques de l'Autorité centrale d'Ukraine, la base de données des enfants disponibles pour l'adoption internationale montre que 89% des enfants ont plus de sept ans, qu'il n'y a pas d'enfants de moins de trois ans en bonne santé et extrêmement peu qui ont moins de six ans.

Source: Département d'Etat américain, <http://adoption.state.gov/news/ukraine.html>.

PRATIQUE

Des outils d'adaptation du système éducatif pour intégrer les enfants adoptés

Une adoption réussie ne se limite pas à l'intégration de l'enfant adopté dans sa nouvelle famille mais devrait, parmi d'autres domaines, aussi inclure la vie scolaire. Cet article se penche sur différentes pratiques visant à promouvoir une intégration douce de l'enfant en milieu scolaire.

Alors que les ressources destinées à l'intégration de l'enfant adopté dans sa nouvelle famille sont bien connues, l'information consacrée à son adaptation dans le système éducatif est moins bien diffusée. Cette étape importante mérite cependant une grande attention, notamment car les enfants adoptés ont des besoins éducatifs spéciaux, passent beaucoup de temps en milieu scolaire et s'y sentent souvent isolés. Par ailleurs, des études ont démontré qu'ils réussissent moins bien que leurs pairs. Dans ce contexte, des services post adoption devraient préparer les parents adoptifs et les professionnels à travailler ensemble et outiller certains acteurs au sein de l'école. Ainsi, l'école pourrait être un moyen d'aider l'enfant à construire des liens et augmenter sa résilience à la place d'être un lieu d'exclusion.

Préparer l'enseignant

L'enseignant étant le premier contact de l'enfant à l'école, il devrait être muni d'outils pour l'aider à s'occuper des besoins spécifiques de l'enfant adopté et de sa famille. Un de ces outils actuellement disponible en espagnol, intitulé « Adoptia, Guia de postadopcion para profesionales de la educacion y agentes sociales »¹, identifie des méthodes pratiques de communication entre l'enseignant, l'enfant et la famille. Il fournit de nombreux exemples sur la façon de motiver l'enfant et d'aborder ses besoins émotionnels et pédagogiques, par exemple grâce à l'orthophonie. Le guide souligne que l'enseignant peut aider le processus de réconciliation de l'enfant avec son histoire en abordant des problèmes d'estime de soi, de seuils de tolérance et de colère.

L'enseignant peut aider l'enfant à placer son histoire dans un contexte plus large pour qu'il comprenne qu'il n'est pas le seul enfant qui a subi une perte.

En outre, une brochure intitulée « L'adoption: Guide à l'intention des enseignants »² a récemment été publiée par Enfance & Familles d'Adoption. Un des objectifs de cette publication francophone est de construire le dialogue entre les enseignants et les parents à propos des éléments clés de l'adoption. Le guide fournit des ressources utiles et une bibliographie complète que les familles peuvent partager avec les enseignants.

Préparer la classe et le programme scolaire

Le SSI/CIR reconnaît que la préparation de la classe et les progrès scientifiques sont lents. Cependant, des initiatives de courte durée peuvent être mises en œuvre, telle que la promotion d'un langage respectueux de l'adoption en classe. Par exemple, au lieu de dire 'vrai mère/père', l'enseignant peut inciter à utiliser le terme 'mère/père biologique', et à la place de 'mère/père adoptive(f)' il peut proposer simplement 'mère/père'. Lorsque des projets sur la généalogie sont entrepris, il est important que d'autres types de relations que celles du sang soient prises en considération.

L'enseignant devrait aussi être préparé à gérer une possible avalanche de questions de la part de la classe à propos du 'nouvel élève' qui peut-être ne parle pas la même langue ou a l'air différent. A ce sujet, le « Educator's Guide to Adoption »³ disponible en anglais, est un outil pratique utile qui a été conçu pour des enseignants en charge d'enfants issus de familles non traditionnelles. Le document

comprend des informations sur l'histoire de l'adoption, fournit à l'enseignant des méthodes pour l'intégrer dans le programme scolaire et une meilleure compréhension des familles adoptives. Ces activités impliquent d'inclure l'adoption chaque fois qu'il est approprié, et ceci de manière globale afin de ne pas stigmatiser l'enfant lorsque le thème de la migration est discuté.

L'adoption peut ainsi être évoquée lorsque sont abordées les différences raciales qui existent au sein des multiples cultures dans le monde. Elle peut l'être à travers des projets sur les enfants du monde, leurs langues, leur nourriture, leurs vêtements et leurs coutumes. De tels projets sensibiliseraient les enfants à accepter qu'ils soient, malgré leurs différences, fondamentalement tous pareils.

Sensibiliser d'autres parents et la collectivité scolaire

La participation active du parent adoptif dans les réunions des associations de parents d'élèves et d'enseignants dans l'école locale est une autre façon d'aborder l'adoption. Un travailleur social ou un psychologue pourrait être invité lors d'une de ces réunions pour donner plus d'exemples pratiques. Pendant la journée 'portes ouvertes' de l'école, une section sur la diversité des cultures permettrait aussi de parler des adoptions internationales. Par ailleurs, une des meilleures manières pour réduire la stigmatisation associée à l'adoption, est d'éduquer les enfants par la littérature, les vidéos et les nombreux livres d'enfants disponibles sur l'adoption. Le parent adoptif pourrait donner des livres à la bibliothèque ou suggérer l'achat de certains livres.

D'autres acteurs

Il va sans dire qu'aussi bien les parents adoptifs que les adoptés devraient être préparés à affronter le milieu scolaire. En particulier, les enfants adoptés devraient être prêts à répondre aux questions telles que: D'où viens-tu ?

Pourquoi as-tu été adopté ? Où sont tes vrais parents ? Le parent adoptif devrait aussi passer du temps avec l'enfant après l'école, pas seulement pour l'aider à faire ses devoirs mais aussi pour gérer les émotions vécues, notamment dans la cour d'école qui peut être un lieu d'exclusion sociale.

Cependant, la responsabilité de préparer le milieu scolaire ne repose pas uniquement sur les individus. Le gouvernement devrait aussi développer des initiatives, des politiques et des pratiques pour faciliter la période d'intégration de l'enfant adopté.

Le SSI/CIR estime que les personnes clés mentionnées dans cet article devraient avoir accès aux ressources facilitant l'intégration de l'adoption en milieu scolaire et que ces ressources devraient être développées. La période de transition de l'enfant en serait facilitée dans un environnement supplémentaire: l'école.

¹Adoptia, Guia de postadopcion para profesionales de la educacion y agentes sociales (Adoptia, Guide de suivi post adoption pour les professionnels de l'éducation et les assistants sociaux), Vitoria-Gastiez 2006, Spanish Resources AFAAN, Asociación de Familias Adoptantes de Andalucía:

www.libreopinion.com/members/ironcero/bibliografia.htm#bibliografia_ninios

²'L'adoption: Guide à l'intention des enseignants' : www.adoptionefa.org,

³Safe at School, Educator's Guide to Adoption: www.adoptioninformationinstitute.org/education.html, www.adoptioninstitute.org/proed/educators.html, www.adoptioninstitute.org/proed/educators.html, "A Memo to My Fellow Teachers," par Leonilda DiTomasso (*Adoptive Families* Janvier/Février 2002), BAAF resources:

Autres sources:

Evan B Donaldson:

www.adoptioninstitute.org/proed/educators.html, "A Memo to My Fellow Teachers," par Leonilda

DiTomasso (*Adoptive Families* Janvier/Février 2002), BAAF resources:

www.baaf.org.uk/res/pubs/cat/pubscat08.pdf

www.baaf.org.uk/res/pubs/books/book_netusm.shtml,

Espace Adoption: [www.espace-](http://www.espace-adoption.ch/index.php?master=interieur&publique=&ubrique=25)

[adoption.ch/index.php?master=interieur&publique=&ubrique=25](http://www.espace-adoption.ch/index.php?master=interieur&publique=&ubrique=25)

Un OAA suisse concentre ses activités sur les adoptions d'enfants grands et des fratries: une pratique en voie d'expansion ?

Après 5 ans d'activité comme OAA suisse pour la Colombie, Alpes-adoption a choisi de se concentrer exclusivement sur l'accompagnement des adoptions d'enfants de 6 ans et plus ou de fratries.

Les dernières statistiques concernant l'adoption internationale le démontrent clairement: le profil des enfants adoptables change et l'augmentation de leur âge est

désormais avérée (voir bulletin 7-8/2008). C'est ainsi qu'en Colombie, lors du Congrès sur l'adoption internationale organisé par l'Autorité centrale les 4 et 5 novembre 2008, Elvira Forero Hernandez, Directrice de cette autorité, a

demandé aux professionnels des pays d'accueil de sensibiliser les candidats à ouvrir leur projet d'adoption à un enfant plus grand, expliquant notamment que les possibilités d'adopter des petits enfants allaient continuer à diminuer. Cette nouvelle réalité de l'adoption internationale implique donc une évolution du projet des candidats adoptants des pays d'accueil, démarche dans laquelle Alpes-adoption, organisme agréé suisse pour la Colombie créé en 2003, s'est fermement engagé comme en témoignent les propos de Sibylle Willi et Claire Brulhart, responsables des candidatures d'adoption au sein de ce dernier:

” Au début de notre activité, les couples qui s'adressaient à Alpes-adoption adoptaient principalement des enfants de quelques mois seulement, au terme d'une attente tout à fait supportable (environ 12-18 mois). Mais assez rapidement, les délais d'attente ont commencé à s'allonger pour les candidats toujours plus nombreux à l'adoption internationale, alors même que l'adoption nationale prenait de l'ampleur en Colombie. A l'heure actuelle, les délais d'attente sont de 3 à 4 ans pour l'adoption d'enfants de moins de six ans en bonne santé. C'est la contrepartie d'une démarche d'adoption respectueuse du principe de subsidiarité. Pour les futurs parents, qui ont souvent derrière eux un parcours long et douloureux, cette attente est extrêmement difficile à vivre, d'autant plus qu'elle est la plupart du temps bien loin des délais annoncés en début de procédure.

Notre dernier voyage en Colombie, en janvier 2008, a marqué un tournant décisif dans notre activité. Suite aux rencontres avec les professionnels de l'autorité centrale à Bogota et avec les travailleurs sociaux «de terrain», en prise directe avec les enfants en situation d'abandon, nous avons pris la décision de n'accepter plus que les candidatures de couples pour l'adoption d'enfants de 6 ans et plus, ou de fratries. Nous avons été frappées par le déséquilibre entre les demandes qui parviennent à la Colombie et les besoins du pays. Selon les dernières statistiques communiquées par les autorités colombiennes, il y a environ 2300 couples étrangers acceptés en liste d'attente pour l'adoption d'un enfant de moins de 3 ans en bonne santé, et quelque 5000 enfants dits «à particularité» en attente de trouver des parents (enfants de plus de 7 ans ou souffrant d'un problème de santé, fratries de plus de 2 enfants).

Cette décision de fond n'a pas été sans conséquences pour Alpes-adoption : le nombre de nouveaux candidats à l'adoption a fortement

baissé, étant donné que le projet d'adopter un enfant déjà grand concerne peu de couples à l'heure actuelle ; dès lors les rentrées financières ont diminué au point que les professionnels d'Alpes-adoption ne peuvent plus être rémunérés. Il est difficile d'envisager l'avenir dans ces conditions, mais cela ne remet pas en question notre choix. Si nous pensons que l'adoption d'enfants déjà grands peut permettre la création de familles solides et épanouies – et nous le vérifions dans notre pratique – c'est en grande partie parce que nous avons confiance dans le travail qui a été réalisé en Colombie auprès des enfants en situation d'abandon. Cela nous a permis de dépasser nos inquiétudes et préjugés liés à l'adoption de ces enfants-là. Le travail accompli par les professionnels colombiens (psychologues et travailleurs sociaux) prévoit dans un premier temps que chaque enfant puisse comprendre et digérer les situations vécues, la rupture avec son milieu d'origine et, dans un deuxième temps, que l'enfant soit préparé à tisser de nouveaux liens avec une nouvelle famille pour la vie.

Bien entendu, adopter un «grand» ne s'improvise pas et demande une attention particulière de la part de l'organisme agréé en adoption, notamment lorsqu'il s'agit de présenter le dossier de l'enfant aux futurs parents et de vérifier s'ils pourront véritablement «faire famille» ensemble. Il s'agit pour nous de faire un travail préalable de décodage des dossiers et demander des compléments d'informations si nécessaire. Les premiers temps après la rencontre entre l'enfant et ses nouveaux parents sont une période à risque durant laquelle la mise en place d'un réseau de soutien est primordiale, même à distance. Il n'est pas rare que nous passions une heure par jour au téléphone avec les couples en Colombie. Nous nous appuyons également sur les professionnels d'Espace-adoption*, par exemple, pour intervenir et soutenir la nouvelle famille à ce stade.

Quelques chiffres pour conclure: en cinq ans d'activité, Alpes-adoption a suivi l'arrivée de 29 enfants en Suisse, dont 20 «petits» (0-36 mois), 4 «moyens» (3-4 ans) et 5 «grands» (7-10 ans). Un monde nous sépare de cette époque des débuts, pourtant si proche. Ce qui fait cette différence, c'est la connaissance approfondie du terrain en Colombie, l'expérience acquise auprès de chaque couple, le travail en équipe et la remise en question permanente de notre pratique ”.

Cette pratique respectueuse et consciente des besoins des enfants des pays d'origine,

profondément encouragée par le SSI/CIR, est loin d'être isolée et il est à prévoir que le nombre d'organismes agréés d'adoption des pays d'accueil s'inscrivant dans cette lignée d'action augmente. Récemment d'ailleurs, la revue N°63 d'Adoptantis** a annoncé que deux des principaux OAA français ont enregistré en 2007 une augmentation du nombre d'adoptions

d'enfants présentant un handicap, adoptions auxquelles ils donneraient désormais la priorité.

* Association suisse d'écoute et de partage pour les parents adoptifs, les parents de naissance, les enfants adoptés ainsi que pour les frères et sœurs adoptifs.

** Centre espagnol d'information, de préparation et de support à l'adoption, basé à Madrid.

RESSOURCES INDERDISCIPLINAIRES

« Démystifier le rêve pour mieux vivre la réalité » : une boîte à outils au service des familles adoptives

La travailleuse sociale québécoise Johanne Lemieux a publié un recueil de textes qui propose un ensemble d'éléments théoriques et pratiques pour connaître, comprendre et décoder les besoins et comportements de l'enfant à travers toutes les étapes de sa vie adoptive.

Les enfants adoptés et leurs parents adoptifs forment des familles comme les autres, mais avec des options supplémentaires. Partant de ce postulat, la travailleuse sociale québécoise Johanne Lemieux a publié un recueil de textes intitulé « Démystifier le rêve pour mieux vivre la réalité » et constituant une véritable boîte à outils pour ces familles. Le document propose un ensemble d'éléments théoriques et pratiques pour connaître, comprendre et décoder les besoins et comportements de l'enfant à travers toutes les étapes de sa vie adoptive, depuis son arrivée dans sa famille jusqu'à l'âge adulte. Le recueil permet également aux parents de mieux appréhender et gérer les moments difficiles et les crises, notamment grâce à de nombreuses checklists, illustrations et exemples dont un choix non exhaustif présenté ci-dessous.

Un outil pour comprendre l'enfant adopté

J. Lemieux identifie douze caractéristiques des enfants adoptés qui permettent de comprendre leurs comportements et réactions face aux événements quotidiens auxquels ils sont confrontés. Parmi elles, ce que l'auteur appelle l'instinct du survivant se retrouve chez la majorité des adoptés. En effet, depuis leur conception, ces derniers ont souvent survécu physiquement et émotionnellement à une série d'obstacles qui défient l'imagination. Par exemple, nombre d'entre eux ont survécu aux drogues et autres substances illicites que leur mère a ingéré lorsqu'elle était enceinte et/ou à une séparation douloureuse, voire violente, avec leur mère. Une autre caractéristique largement répandue chez les enfants adoptés est leur

sommeil perturbé. Durant la première année, et parfois bien au-delà, les enfants adoptés éprouvent des difficultés sérieuses à s'endormir et/ou vivent des terreurs nocturnes ou des cauchemars fréquents, reflétant leur état émotif et à travers lesquels ils ravivent des événements de leur passé.

Par ailleurs, selon J. Lemieux, les enfants adoptés se situent généralement dans une des trois catégories suivantes: *enfant velcro*, s'accrochant désespérément à ses parents ; *enfant solo*, semblant ignorer ses parents tout en entretenant avec eux une relation très utilitaire ; *enfant sumo*, désorganisé, violent et très opposant. Si ces comportements ne sont pas inquiétants outre mesure dans les premiers mois, leur persistance peut révéler la présence de troubles graves de l'attachement. Aussi est-il important de les déceler rapidement.

Un outil pour passer avec succès toutes les étapes d'une adoption

L'adoption est un processus qui comporte plusieurs étapes que J. Lemieux rassemble sous le principe du CAAASÉ :

- **Choc** du premier contact provoquant un ébranlement psychologique et physique,
- **Approvisionnement** caractérisé par une baisse graduelle des comportements exacerbés de l'enfant,
- **Adaptation** physique de l'enfant à son nouveau milieu,
- **Attachement** procurant à l'enfant un sentiment profond de sécurité et de confiance totale,
- **Sevrage** permettant de rendre l'enfant plus autonome sans qu'il se sente rejeté,
- **Equilibre** entre dépendance et autonomie.

L'objectif ultime de ce processus est que l'enfant se sente en sécurité. Il s'agit également de lui donner des racines pour qu'il sache qui il est vraiment et d'où il vient, et des ailes pour qu'il ait une bonne estime de lui-même et tous les outils pour aller au bout de son potentiel.

Un outil pour créer un attachement mutuel sain, profond et solide

Dans ce processus, la création d'un attachement mutuel fort et sain est un des plus grands défis. En effet, l'enfant adopté arrive dans sa famille avec un ruban de vie sectionné par plusieurs ruptures. J. Lemieux rend attentif les parents au fait que ce ruban devra être renoué solidement et avec soin mais leur rappelle qu'il ne sera jamais aussi solide que le ruban intact d'un enfant biologique. Elle les invite à en faire l'expérience en testant la résistance d'un ruban intact et celle d'un ruban sectionné à plusieurs endroits et renoués...

Malheureusement l'ampleur et la complexité de ce défi de l'attachement est souvent sous-estimé et sous-expliqué aux parents adoptifs. Aussi l'auteur propose-t-elle une série d'outils visant à guider ces derniers, notamment une liste des douze conditions fondamentales à la création d'un attachement sain. La nécessité de répondre aux besoins de l'enfant avant de répondre au désir d'être parent en est l'une des premières. Bien souvent, les parents adoptifs cherchent, à travers l'adoption, à donner un sens à leur vie, à se sentir reconnus et compétents dans leur rôle de parent. Ils vont dès lors essayer de créer tout de suite un lien

affectif avec l'enfant, se centrant ainsi davantage sur leurs propres besoins de devenir parents, sans se rendre compte des besoins plus fondamentaux de leur enfant tels que le sommeil, la nourriture et l'intégrité physique. Si les parents ne se préoccupent pas de répondre aux besoins primaires de leur enfant, celui-ci s'opposera farouchement ou essaiera de se conformer à leurs attentes, mais finira par « craquer », explique J. Lemieux. Dans le même esprit, celle-ci souligne l'importance de la disponibilité émotionnelle et physique des parents dans les premiers mois de vie commune avec l'enfant. Ainsi, elle propose aux parents adoptifs d'offrir une période d'allaitement symbolique durant laquelle ils accueillent l'enfant adopté avec le même état d'esprit qu'ils accueilleraient un enfant biologique.

L'ensemble des outils proposés par J. Lemieux aide les parents adoptifs à décoder les comportements de leurs enfants. En effet, seule la compréhension des besoins réels de leurs enfants leur permet d'y répondre adéquatement, de leur offrir un environnement sécurisé, de nouer un lien d'attachement sain et fort. Les parents peuvent ainsi dépasser les crises qui jalonnent la vie de la famille adoptive et offrir les conditions nécessaires au bon développement et à l'épanouissement personnel et social de leur enfant.

* Publication en vente au bureau de l'association québécoise Le Monde Est Ailleurs (www.meanomadis.com). Contact : Julie Leblanc, julie.leblanc@meanomadis.com.

CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES, COURS À VENIR

- **Etats-Unis:** a) *The Hague Convention 1 year later: Successes and Drawbacks (La Convention de La Haye un an après: Succès et limites)*, Ethica, 8 Avril 09, Ann Arbor (Michigan). Infos: www2.gotomeeting.com/register/459296403, Email: ethica@ethicanet.org, tel: + 301 637-7650. b) *Understanding Adoption: Enhancing the Well-Being of Families (Comprendre l'adoption: améliorer le bien-être des familles) – 36^{ème} Conférence annuelle de Nvelle Angleterre*, Communauté de l'adoption de Nvelle Angleterre, en collaboration avec l'institut Evan B. Donaldson, 28 Mars 09, Bellingham (Maryland). Infos: www.adoptioncommunityofne.org/pages/annual-ne-adoption-conference.php, Tel: + 800/932.3678, E-mail: info@adoptioncommunityofne.org.
- **France:** *Adoptions d'enfants venant de l'étranger*, COPES, 11-15 Mai 2009, Paris. Pour plus d'infos www.lecopes.org, E-mail: copes-formation@wanadoo.fr, tel: +33 (0)1 53 68 93 40.

Pour rappel, ce Bulletin est distribué à un réseau sélectionné d'Autorités et de professionnels et n'est pas destiné à être placé sur un site Internet sans l'autorisation du SSI/CIR.

La table des matières des Bulletins 1997 – 2009 se trouve à l'adresse Internet: www.iss-ssi.org/Resource_Centre/Reference/A_propos/a_propos.html, voir Activités.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants, pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.